



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°12/2012 du 19 avril 2012

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 18h45-20h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 12/2012 du 19 avril 2012

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°12 du 19 avril 2012

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DDCSPP-SG-2012-0133	17/04/2012	Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire à la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de l'Yonne	3
---------------------	------------	---	----------

**ARRETE préfectoral n°DDCSPP-SG-2012-0133 du 17 avr il 2012
Portant subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire à la
Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de
l'Yonne**

Article 1^{er} : En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, une subdélégation de signature pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire est accordée à :Monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental adjoint de la DDCSPP de l'Yonne

Article 2 : les agents ci-dessous désignés sont autorisés à procéder dans l'application CHORUS à la validation des engagements juridiques et à la certification des services faits des actes budgétaires selon les modalités suivantes :

1-BOP 106-124-134-157-163-177-206-303-333

- Madame Sophie RANDRIAMANALINA, secrétaire générale
- Monsieur Didier DUVEAU, gestionnaire logistique
- Madame Monique GALIANA, gestionnaire comptable
- Madame Laure BERTHELON, gestionnaire des ressources humaines et comptable

2- BOP 106-157-177

- Monsieur Christian PECARD, responsable du pôle Prévention des Exclusions et Insertion Sociale
- Madame Christine BRENAT gestionnaire des dispositifs des missions solidarité et intégration
- Monsieur Yves GALAN gestionnaire des dispositifs des missions solidarité et intégration

3-BOP 206

- Madame Sylvie RICHARD, chef du pôle SPAE
- Madame florence GLEIZE, chef du pôle ALIMENTATION

Article 3 : L'arrêté n°DDCSPP-SG-2012-0104 du 30 mars 2012 est abrogé

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé au Préfet et au directeur régional des finances publiques, notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet

Et par délégation, le directeur départemental de la
cohésion sociale et de la protection des populations
Yves COGNERAS